

Compte-rendu du conseil du lundi 4 avril 2022

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 21 mars 2022 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS – Aziz BALADI – Sophie LE PIFRE - Martine FOURNIER - Jean-Luc GAUFFRE - Christine MIOUX - Pascal GUEGAN - Yann LEBOUTEILLER - Sébastien PATINET - Salah GHERBI (du point n°1 au point n° 5) - Martine RUFFIN - Marlène PREVEL formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Ludivine BENOIT donne pouvoir à Jean-François MORLAY
Carla DELÉPÉE donne pouvoir à Sébastien PATINET
Sébastien PICOT donne pouvoir à Daniel VINCENT
Jean-Jacques MATHERN donne pouvoir à Jean-Luc GAUFFRE
Frédérique KALBUSCH donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET
Salah GHERBI donne pouvoir à Pierre SCHMIT (à partir du point n°6)

Secrétaire de séance : Sophie LE PIFRE

Ordre du jour

1°) Approbation du compte-rendu du 7 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Tableau annuel des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi engagement et proximité a introduit dans le CGCT des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique. Ces dispositions sont notamment applicables à toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre.

Le CGCT impose désormais la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Monsieur le Maire présente le rapport annuel pour la commune d'Hermanville-Sur-Mer.

En préalable aux différents votes soumis à l'assemblée, Monsieur le Maire souhaite rappeler les principes de l'élaboration du budget 2022, lesquels ont été débattus en commission des finances. Le budget 2022 a été construit autour des orientations qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 7 mars dernier. Celui-ci a fait l'objet d'ajustements compte tenu des derniers éléments connus à savoir :

- propositions des subventions aux associations
- maintien d'un versement complémentaire de 20 000 € pour les travaux de voirie qui pour l'instant sont inscrits en dépenses imprévues en attendant le calendrier définitif de la CLECT (2022 ou 2023).
- augmentation prévisionnelle du point d'indice de la fonction publique territoriale (campagne présidentielle)
- baisse de la DGF : - 15 000 €
- augmentation du coût des matières premières suite à la guerre en Ukraine.

Compte tenu de la crise internationale et économique, le budget de fonctionnement 2022 est un budget contraint sans réelle marge de manœuvre. Néanmoins, il permet de retrouver le niveau d'avant crise en terme de budget alloué aux associations et à la Culture.

En matière d'investissements, outre les investissements classiques d'entretien du patrimoine bâti, et de fonctionnement des services, 2022 sera marqué par le démarrage des études nécessaires aux chantiers à venir :

- reconstruction du club de voile et requalification du Boulevard de la 3^{ème} DIB
- poursuite de l'aménagement du parc
- aménagement d'une aire de camping-car
- projet cœur de bourg – pôle santé.
- étude front de mer - digue

Monsieur le Maire rappelle qu'Hermanville-Sur-Mer a la particularité d'avoir un budget financé essentiellement grâce au produit des impôts locaux (91% de la capacité d'autofinancement). Aussi s'est posée la question d'augmenter ou non le taux des impôts locaux en 2022. Il indique au conseil que la seule dynamique des bases pour 2022 permettra un produit supplémentaire attendu de 120 000 € (lié pour moitié aux nouvelles constructions et travaux, et pour moitié à l'augmentation des bases de 3.4% votée dans la loi de finances). Dans le contexte actuel de la forte inflation et des projets futurs, la commission des finances a eu un long débat sur ce sujet entre la raison comptable pour se donner des marges de manœuvre et une attitude réaliste pour ne pas alourdir les charges des ménages. Le budget 2022 a été construit sans augmentation des taux, mais Monsieur le Maire souhaite que chacun garde à l'esprit que cela sera peut-être plus complexe en 2023.

3°) Affectation du résultat budget communal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget communal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à la section investissement pour 470 581.66 € au 1068.
- Excédent antérieur reporté pour un montant de 26 500 € à l'article 002.

4°) Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ VOTE pour l'exercice 2022 les subventions aux associations ci-dessous,
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2022.

ASSOCIATIONS	VOTE BP 2022
SPORT EN SALLE (Gymastique)	1 500,00 €
CVLH Fonctionnement	15 000,00 €
CVLH Grand prix	500,00 €
CHL TERRE ET MER	13 000,00 €
AMICALE PETANQUE	300,00 €
ENTR'AIDE	600,00 €
CLUB DE L'AMITIE	500,00 €
REVES DE VOYAGES	200,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	600,00 €
MJCI Act. Hebdo.	7 500,00 €
MJCI EVS	2 100,00 €

MJCI Enfance Jeunesse	9 200,00 €
RONDE DES ENFANTS	300,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
FIL DE LA COTE DE NACRE	200,00 €
CREAS des DROLES DE DAMES	200,00 €
SNSM OUISTREHAM	400,00 €
MODELISME NAVAL - Fonct.	1 000,00 €
MODELISME NAVAL- fête juillet	2 000,00 €
CINEMA LE CABIEU	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €
LES GARS DE LA COTE	500,00 €
MUSIQUE EN ECRIN	600,00 €
SOS MEDITERRANEE	200,00 €
CFA ALENCON	60,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 6574	58 960,00 €
CNAS - 6574	8 066,60 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	
SORTIES/SPECTACLES	1 300,00 €
BCD	300,00 €
SUBV SPECIALES	- €
TOTAL - 65738	1 600,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	
SORTIES/SPECTACLES	1 625,00 €
BCD	500,00 €
SUBV CHAR A VOILE	3 574,00 €
SUBV.ESCRIME	696,00 €
TOTAL COOPERATIVES SCOLAIRES - 65738	6 395,00 €

Vote des subventions d'investissement – SNSM et CVLH

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission des finances concernant les subventions d'investissements aux associations pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE une subvention d'investissement amortissable sur 5 ans d'un montant de 4 000 € pour le CVLH pour l'aide à l'acquisition de matériel (ex : char à voile, etc...).
- VOTE une subvention d'investissement amortissable sur 10 ans d'un montant de 10 000 € à la SNSM de Ouistreham pour l'aide au remplacement d'un bateau. Le versement est conditionné à l'émission du bon de commande dudit bateau.
- DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2022.

Vote des subventions – Histoire Mémoire Souvenirs

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2022.

Hors la présence du Président et du Vice-Président de l'association, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE pour l'exercice 2022 une subvention d'un montant de 300 € à Histoire Mémoire Souvenirs.
- DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2022.

5°) Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de déterminer les taux des deux taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti).

Il rappelle au conseil que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Après avoir fait l'exposé des propositions de la commission des finances, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux 2022 (maintien des taux de 2021 sans augmentation) comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 48,65%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.97 %

Vote du budget primitif 2022 de la commune

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2022 du budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé le fonctionnement et par opération la section investissement.

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 3 156 663.00 €

Recettes : 3 156 663.00 €

Section Investissement

Dépenses : 1 376 005.05 €

Recettes : 1 376 005.05 €

Total du budget primitif 2022

Dépenses : 4 532 668.05 €

Recettes : 4 532 668.05 €

7°) Subvention leader – étude « penser la digue et le front de mer autrement »

Monsieur le Maire informe le conseil de sa volonté de lancer une étude « penser la digue et le front de mer autrement ». L'objectif de l'étude serait d'établir de manière concertée et intelligente entre les différents partenaires, instances et usagers, une manière de penser et de gérer la digue et le front de mer autrement afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, mémoriel de ce secteur et de garantir la sécurité des usagers.

Les enjeux sont extrêmement variés et parfois antinomiques, concilier à la fois la protection des hommes et des biens mais aussi et de plus en plus des usages du paysage et de la nature. Cette étude a pour objet d'aider la collectivité à trouver de nouvelles idées et scénarios pour favoriser une transition des usages du front de mer et de la digue tout en préservant l'identité d'Hermanville-Sur-Mer.

Cette étude compléterait le projet de la municipalité de créer un pôle à vocation sportive et touristique sur le Boulevard de la 3ème DIB et de penser la requalification de l'axe reliant le littoral et le centre bourg.

La commune peut être soutenue au travers d'une demande de financement au titre des fonds leader, via la fiche action N° 9 intitulée : Soutien aux projets de préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 21 404 € HT.

Le financement de l'opération sera assuré comme suit :

Organisme	Taux	Montant
LEADER au taux le plus élevé	80%	17 123.20 €
Commune fonds propres	20%	4 280.80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour obtenir une subvention au titre du leader au taux le plus élevé, pour l'étude « penser la digue et le front de mer autrement ».

8°) Constitution du comité de pilotage pour la création d'un pôle à vocation sportive et touristique et requalification de l'axe littoral/centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que le marché pour la mission de programmation pour la création d'un pôle à vocation sportive et touristique et requalification de l'axe littoral/centre bourg a été notifié. En conséquence, il convient de constituer le comité de pilotage pour le suivi de ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membre du comité de pilotage :

- Pierre SCHMIT
- Frédérique KALBUSCH
- Jean-Luc GAUFFRE
- Daniel VINCENT
- Emmanuelle JARDIN-PAYET
- Jean-François MORLAY
- Aziz BALADI
- Sébastien PATINET
- Céline BLANLOT

9°) Informations du Maire et des Maires adjoints

Chemin des Hautes Sentes : L'office National des forêts a rendu ses conclusions suite au diagnostic phytosanitaire quant à la santé des arbres chemin des Hautes sentes. 4 ont été identifiés comme dangereux et doivent faire l'objet d'un abattage urgent. 6 autres doivent faire l'objet d'un abattage.

Marathon de la liberté le dimanche 5 juin 2022. Nous recherchons des bénévoles pour la fermeture des routes pendant le passage des coureurs de 8h30 à 11h00. Contact : la policière municipale - Dalila MARTINS GUERREIRO : 06.08.74.73.33

Elections présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Contribution de soutien à l'Ukraine : Monsieur le Maire indique que suite à la contribution de 500 € de la commune au FACECO pour soutenir l'Ukraine, il a été destinataire d'un rapport sur l'usage des fonds. Il se propose de le transmettre aux conseillers.

Cofonder : l'appel à projet a été repoussé au 30 avril 2022.

Commission sociabilités et solidarités : le mardi 5 avril 2022 à 18h30 à la médiathèque.

Epis en mer : la communauté a engagé des travaux de réfection des épis en mer sur Hermanville-Sur-Mer. Sur l'ensemble du littoral de la CU, cela représente une enveloppe de 2 millions d'euros pour les travaux des épis et de renforcement des digues.

Déménagement de l'EVS : les travaux de déménagement de l'EVS sont en cours. Ils sont effectués en régie par les services techniques de la mairie. En attendant la fin des travaux, l'EVS disposera de la salle aide cartable pour organiser son déménagement. L'ostéopathe et la sage-femme disposeront des locaux actuels de l'EVS au 1^{er} mai 2022.

Règlementation de la vitesse à 30 kms/h : une réflexion est engagée pour passer l'intégralité de la commune à 30km/h.

Samedi 18 juin 2022 : la Communauté Urbaine organisera une journée de découverte de la façade maritime sur les 4 communes de Lion-sur-Mer, Hermanville-Sur-Mer, Colleville-Montgomery et Ouistreham au lieu des sables animés.

Inauguration officielle du terrain multisports, le samedi 30 avril 2022 suivie d'animations sportives tout au long de la journée. Réunion de préparation le jeudi 7 avril à 18h30 en mairie.

Allègement du protocole sanitaire à l'école : en partenariat avec le groupe scolaire, les services municipaux préparent un allègement des contraintes sanitaires pour la pause méridienne avec un brassage par cycle, un réinvestissement des espaces, une autonomisation des enfants. Un mail sera envoyé conjointement aux parents pour les prévenir du nouveau dispositif. Un bilan sera fait après 15 jours de fonctionnement au retour des vacances de Pâques.

Repas des aînés : il a eu lieu le vendredi 1^{er} avril et c'est avec beaucoup de joie que les convives se sont retrouvés. En décembre 2021 ce sont 240 colis qui ont été distribués (contre 180 auparavant) et 190 convives à table pour le repas (contre 160). Pour 2023, il y aura une modification. Les aînés choisiront entre le repas ou le colis. Parallèlement à ce changement, le CCAS a et va développer d'autres actions en faveur des séniors.

Agitateens : la soirée clôturant leurs aventures a été un véritable succès.

Dimanche 8 mai à 11h00 : cérémonie au monument aux morts avec la présence de la Préparation Militaire Marine. La cérémonie sera suivi de la remise des insignes et diplômes aux stagiaires avec le concours des anciens combattants.

10°) Questions diverses

Aucune question

Fin du conseil : 21h40

Prochain conseil : lundi 9 mai 2022 à 19h30.